

**DÉLIBÉRATION N° 2014-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2014**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

**Article 1**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 25 avril 2014.

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance, à Bron, le 11 juillet 2014*

Le président du conseil d'administration

**signé**

Pierre Jarlier

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Pierre Jarlier, président

Mesdames et Messieurs Yoann Barbesol, Didier Baton, Cécile Blassenac, Christine Bouchet, Gérard Bouin, Olivier Dupré, Colas Durrleman, Carole Le Gall, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Florian Razé, Manuelle Salathé, Virginie Schwarz, Laurent Tapadinhas.